

## **Paul Delarue et les cultures populaires,**

par Evelyne Roques, inspectrice de l'Éducation nationale, docteur en anthropologie à l'EHESS.



Photo inédite de Paul Delarue (1889-1956) lors de sa captivité à l'Oflag Xb, près de Hanovre où il resta jusqu'en 1941.

### **I L'œuvre scientifique de Paul DELARUE (1889-1956)**

C'est sous l'égide du CNRS réorganisé dès le 2 novembre 1945 et dans le cadre de la Société d'ethnographie française créée en 1946 dont Paul Delarue devint vice-président en 1952 que s'élabore à partir de 1947 le Catalogue du conte populaire français. Il s'agit aux lendemains de la Seconde guerre mondiale de donner à la France un répertoire national de contes populaires à l'image de ce qui existe dans les grandes nations européennes depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. (Il faut malgré tout mentionner la tentative sous le Second Empire de donner ce répertoire à la France. Par un décret du 13 septembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte ordonne la publication du *Recueil général des poésies populaires de la France*. La mission fut confiée à Jean-Jacques Ampère et donna lieu à un important recueil notamment de chansons. Cette initiative n'aboutit pas (voir Jacques Cheyronnaud 1997).

La parution des cinq tomes qui composent le Catalogue s'est échelonnée de 1957 à 2000. Le Catalogue est composé de 2 tomes consacrés aux contes merveilleux (1957 et 1964) un tome pour les contes d'animaux (1977) un tome pour les contes religieux (1985) et un tome pour les contes nouvelles (2000).

La parution du tout premier volume qui porte le titre *Le Conte populaire français, catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer : Canada, Louisiane, îlots français des États-Unis, Antilles françaises, Haïti, Ile Maurice, La Réunion...* Tome 1er. [Note liminaire de Georges-Henri Rivière] paraît aux Éditions Érasme à lieu en 1957 soit un an après le décès de Paul Delarue en 1956.

Cependant, l'œuvre de Paul Delarue ne s'arrête pas au Catalogue. Il fut le directeur de la collection *Contes merveilleux des provinces de France* chez Érasme, il publia plusieurs recueils de contes dont *L'Amour des trois oranges* (1947) et *Incarnat, blanc et or* (1955) mais aussi le *Recueil des chants populaires du Nivernais (1934-1947 rééd. 1985)*, il publia encore de nombreux articles précieux toujours aujourd'hui pour l'étude du conte et prit part à l'action de la Ligue de l'enseignement en y fondant en 1936 la Commission folklore.

La contribution de Paul Delarue né en 1889 à l'étude du folklore français a été qualifiée en 1958, par Marie-Louise Tenèze (CNRS) de « fondamentale ». Elle écrit à propos du Catalogue du conte populaire français : « il est tout à fait possible de le situer dès maintenant dans son importance nationale et internationale, face à la science du conte et face à l'histoire littéraire. A vrai dire ces différents plans se croisent [...] » (1959 : 295). En effet, l'œuvre déployée par Paul Delarue dans le domaine du folklore, constitue bien un fondement, une base incontournable pour l'approche du conte et du folklore.

Du point de vue de « la science du conte », les apports de Paul Delarue concernent une révision de la classification internationale d'Aarne et Thompson qui touche principalement aux additions qu'il a apportées aux contes d'animaux et, au profond intérêt qu'il accordait aux contes facétieux. Marie-Louise Tenèze qu'il avait formée a poursuivi au sein du Musée national des Arts et traditions populaires ce travail pour les contes d'animaux

et a permis par ses propres apports d'affiner et la notion de contes d'animaux et celle de conte. Le chantier des contes facétieux fut pris en charge par Josiane Bru qui a pris sa retraite d'ingénieur de recherche du CNRS-EHESSS en 2013<sup>1</sup>. Ainsi, le chantier du Catalogue s'avère encore très proche de nous. S'agissant des contes merveilleux Paul Delarue instaure une démarche nouvelle qui a servi de référence pour l'étude de toutes les catégories même si des apports sont apparus dans la méthodologie au fil du temps somme toute relativement long de traitement du corpus recueilli à une époque désormais disparue.

La démarche de Delarue fait rupture avec les approches antérieures mises en suspicion après la période de Vichy et l'usage qui a pu être fait alors du folklore. Cette démarche se veut, comme tout le domaine de l'ethnographie à cette époque, scientifique. Elle consiste à analyser et décrire le conte dans ses variations : point de théorie ou d'interprétation plaquée, le conte, comme la plante, est saisi dans un ensemble plus vaste, organisé selon les critères de la typologie internationale dont la première parution remonte à 1910 et a été remaniée en 2004. Un répertoire national se trouve de la sorte formalisé dans le *Conte populaire français* ; il est décrit selon les différentes variantes d'un conte qui recourent des spécificités régionales et linguistiques. Le *Conte populaire français* reste un outil indispensable pour les recherches nationales ou internationales, mais aussi pour l'établissement de catalogues régionaux.

L'apport de Paul Delarue à la connaissance du conte ne se limite pas aux travaux d'analyse, de description ou de classification. Son intérêt pour la tradition orale qui se manifeste dès les années 1930 le pousse à dépouiller les manuscrits d'Achille Millien, poète nivernais disparu en 1927. C'est dans la fréquentation des manuscrits de Millien que Paul Delarue s'est familiarisé avec les principes de la démarche folkloriste qu'il fera siens et qu'il enrichira par la connaissance des travaux des principaux folkloristes de son temps avec lesquels il était en relation ; parmi eux il faut citer Arnold Van Gennep dont l'oeuvre

---

<sup>1</sup> Le chantier du Catalogue se poursuit encore aujourd'hui au LISST/Centre d'anthropologie sociale à Toulouse,.

conséquente visa à établir le folklore comme discipline scientifique. Van Gennep a influencé son approche et sa méthode de présentation des contes telle qu'il l'a développée dans *Le Conte populaire français*. Outre une approche comparatiste qui tient compte de la notion de variation chère à Arnold Van Gennep, Paul Delarue a posé la nécessité de connaître les versions orales aussi bien que les versions lettrées pour déterminer la généalogie comme pour étayer une compréhension voire une interprétation du récit. Mais, pour lui, dont l'œuvre prolonge les collectes d'Achille Millien, il ne peut y avoir connaissance du conte sans la connaissance de ses processus de transmission. Dans son cas, comme dans celui des frères Grimm la connaissance intime du conte remonte à l'enfance : c'est autant dans le souvenir d'enfance que dans la collecte<sup>2</sup> qu'il a essentiellement pratiquée en Nivernais qu'il a trouvé la matière qu'il a publiée aux côtés de celle recueillie par Achille Millien ou par d'autres folkloristes. Mais, à la différence des frères Grimm, la transmission des contes ou des chansons n'a pas eu à se réaliser par le truchement d'une servante : c'est de sa mère ou de son entourage familial qu'il tient les récits qu'il exhume de sa mémoire. Plus que des récits affectivement investis parce qu'ayant été reçus dans l'enfance, c'est une culture à laquelle sont associés des usages, des coutumes, des visages et des voix que Paul Delarue s'attache à sauver d'un oubli que lui-même ressent comme inévitable. Il restitue aux versions orales souvent portées par une voix féminine la place généalogique qui leur revient. Il donne aux contes populaires le statut d'œuvres de référence. Son œuvre témoigne de la volonté d'une époque qui passe par la période du Front populaire puis par l'impulsion donnée par la IV<sup>ème</sup> République pour donner à la tradition orale une place aux côtés de la tradition savante dans la généalogie des récits. Cet effort peut s'apprécier dans la monographie du *Petit Chaperon rouge*. Sa comparaison des versions orales avec la version de Charles Perrault permet de relever les spécificités du conte oral. Or, précisément en dépit de sources orales indéniables, on ne retrouve pas dans le conte de Perrault les motifs caractéristiques des versions orales. Il résulte de la démonstration de Paul Delarue

---

<sup>2</sup> On trouve la trace de cette collecte notamment dans les *Chants populaires du Nivernais* ou dans *L'Amour des trois oranges* mais aussi dans les *Contes du Nivernais et du Morvan*.

que le conte de Perrault ne peut prétendre plus longtemps représenter à lui seul la tradition populaire et doit être considéré comme « un arrangement littéraire de thèmes populaires » (1953). Il en résulte également l'instauration d'une généalogie narrative qui n'ignore plus les sources orales des productions lettrées, mais au contraire les reconnaît. Cette opération de légitimation du conte oral n'a pas été remise en question par l'histoire littéraire qui, comme le fit Marc Soriano en 1968, a repris à son compte pour le développer, le travail entamé par Paul Delarue à propos des relations entretenues entre la « culture savante et les traditions populaires ».

L'effort de Paul Delarue en faveur de la reconnaissance de la culture orale peut également s'apprécier dans *L'Amour des trois oranges* (1947), où il montre sa parfaite maîtrise des cadres de l'énonciation. Par le jeu de l'introduction de la voix dans l'écrit et par celui de la présentification de récits entendus dans son enfance, il finit par se poser comme, le fit Charles Perrault avant lui, comme l'auteur des contes qu'il insère dans le recueil. Ainsi, Paul Delarue devient non-seulement le fondateur d'une démarche renouvelée de l'approche du conte mais aussi l'artisan sinon le père d'une tradition retrouvée.

### ***Paul Delarue et la Commission folklore de la Ligue de l'enseignement***

Paul Delarue commence son travail à la Ligue de l'Enseignement dans la Nièvre où il était instituteur. Il devient le premier secrétaire de la section nivernaise de la Ligue de 1935 à 1937.

C'est probablement à partir de 1936 que l'Ufolea (Union française des œuvres laïques d'éducation artistique) créée en 1933, a bénéficié de la contribution de Paul Delarue. En 1938, il signe dans *L'Action Laïque* un texte qui s'intitule *Le Folklore appliqué à l'éducation. Un plan de travail* (Delarue, 1938) dans lequel il annonce, au sein de l'Ufolea, la création d'une *Commission Folklore* dont il précise qu'il ne s'agit pas d'organiser une commission de « folklore descriptif » dont l'objet ressort davantage du travail des chercheurs mais, de viser à exploiter « l'énorme masse de documents accumulés depuis trois quarts de siècle ». Pour Paul Delarue, « le rôle de la commission sera de coordonner

ces efforts, de les guider, de faire bénéficier les Fédérations, qui n'ont encore rien entrepris dans ce domaine, de l'expérience acquise par d'autres ; de les faire profiter d'une documentation qui, très souvent, ne peut se trouver qu'à Paris ; enfin, d'aborder certaines réalisations nationales ». On s'intéressa ainsi aux contes folkloriques « qui ne peuvent être ignorés dans la maison qui édite *Copain-Cop*, ni dans nos fédérations qui éditent des journaux enfantins ou montent des bibliothèques populaires », à la chanson populaire, parfaitement composée pour l'enfance, aux vieilles danses locales qui « méritent d'être conservées et de revivre dans nos fêtes », aux particularités qui touchent à toute forme de décoration, aux coutumes anciennes et enfin aux « vieux mots du terroir ». Paul Delarue qui, dans ce texte, fait référence au « Centre Rural de l'Exposition Internationale » où on a pu voir « l'été dernier » des « réalisations originales et charmantes » et évoque le Congrès international de folklore auquel lui-même est intervenu sur « Les chants populaires à l'école », a probablement écrit ce texte à l'automne de l'année 1937. Ces détails, associés à une information donnée par Marie-Louise Tenèze en 1999, dans un courrier qu'elle m'a adressé, selon laquelle « Dans le droit fil de son action en Nivernais, Paul Delarue, nommé instituteur à Paris en 1936, a créé au sein de la Ligue de l'Enseignement une « Commission Folklore appliqué à l'éducation » ; et a participé comme tel en 1937 au premier congrès international de folklore à Paris », me conduit à penser que Paul Delarue qui produit en 1937, un texte organisant le travail de la Commission folklore, a très probablement dirigé cette Commission de 1936 à 1953, plutôt que de 1946 à 1953 comme l'indiquent Roger Lecotté (1956) ou le Dictionnaire Bibliographique du Mouvement ouvrier Mouvement Social<sup>3</sup>. La confusion vient peut-être du fait que Paul Delarue a travaillé en tant que permanent à la Ligue de l'Enseignement, seulement à partir de 1946 alors qu'il était retraité. C'est ensuite, Pierre Jakez Hélias qui a dirigé cette Commission à partir de 1954.

En 1947, le Conseil général de la Ligue en date du 27 mars évoque « l'énorme effort financier que l'ensemble de la confédération fait en faveur de la culture populaire »

---

<sup>3</sup> Dictionnaire Bibliographique du Mouvement ouvrier Mouvement Social, CDROM, V t. 4, Période 1940-1968. De la Seconde guerre mondiale à mai 1968, Paris : Les Editions de l'Atelier/Les Editions ouvrières, 2008.

tandis qu'il rappelle que « pour étudier et résoudre tous les problèmes d'ordre pédagogique que soulèvent nos multiples activités, nous avons créé une Commission de la culture populaire qui groupe, outre les délégués de la Ligue, des représentants de nos associations à base nationale et un certain nombre de personnels qualifiés ». Cette même année, 1947, le 58<sup>ème</sup> congrès de la Ligue, réuni à Angers, fera du « problème de la Culture Populaire » sa question de congrès dont Madeleine Léo-Lagrange fut le rapporteur. Il devait en sortir une résolution qui affirme en préambule que « le but de la Culture Populaire est de continuer, d'amplifier et de compléter l'œuvre éducative de l'École Laïque sur un autre plan et avec d'autres méthodes, mais dans le même esprit que celui qui anime l'École de la Nation », énonce que les enseignants sont « tout désignés pour devenir les animateurs des Foyers de Culture populaire ». Le congrès demande « un aménagement des programmes des Ecoles Normales dans le but de préparer tous les maîtres à leur nouvelle tâche et souhaite l'ouverture d'Ecoles Normales Régionales où les plus doués recevraient une formation spécialisée ». Et, la Commission folklore dans cette période s'est montrée très productive en stages, articles ou éditions, comptant parmi ses animateurs, Paul Delarue et Pierre-Jakez Hélias mais aussi pour le domaine occitan Robert Lafont.

Paul Delarue n'a pas ménagé sa peine dans l'animation de la Commission folklore ; il a publié plus de vingt articles de 1938 à 1957 dans les revues de la Ligue de l'Enseignement, soit *l'Ufoléa*, *l'Action Laïque*. Pour l'essentiel, ces articles sont l'occasion de vulgariser auprès des instituteurs et des éducateurs l'état des connaissances sur le conte de tradition orale afin d'en assurer la transmission aux enfants. Ici, la présentation du conte se veut abordable par un lecteur non spécialiste de la littérature orale que complètent, dans certains cas, de possibles utilisations pédagogiques en introduisant par exemple, des marionnettes ou en transférant le conte dans le domaine théâtral.

L'exposé qui peut se lire au travers de cet ensemble d'articles ne diffère cependant pas de ce que nous pouvons lire dans l'œuvre purement scientifique de Paul Delarue, on y remarque sa fidélité à son postulat selon lequel il ne peut y avoir de manipulation du conte

sans en avoir une connaissance intime. C'est ce point fondamental de sa démarche qui oriente sa production militante comme elle a orienté ses travaux, depuis l'exploitation minutieuse des manuscrits de Millien, jusqu'à la mise au point du Catalogue et, qui justifie l'ardeur sinon la ténacité avec laquelle il continue, en dépit de soucis de santé de plus en plus préoccupants, à produire en direction des maîtres d'école. C'est ce qu'atteste les propos de Roger Lecotté, secrétaire général de la Fédération folklorique d'Ile-de-France puis, président d'honneur de la Société d'Ethnologie française, dans la *Présentation* à la réédition de 1985 des *Chants populaires du Nivernais*, développés sous le titre *Nivernais Noble cœur* :

[...]Je ne sais pourquoi, ce surnom ancien de Compagnon du Tour de France me vient à l'esprit lorsque je pense à notre cher Paul Delarue.

Du compagnon il possédait les caractéristiques : un idéal, un savoir et le désir ardent de communiquer, une entière disponibilité à tous les niveaux, une patience et une bienveillance inépuisables envers les jeunes chercheurs et cette pure fraternité ouvrière, la vraie, celle qui naît sur le chantier, dans la communauté des épreuves et des réussites qui forge la véritable estime réciproque, la véritable amitié [...] Bizarrement, le destin devait le frapper le premier. Ce cœur trop sensible n'a pas résisté au surmenage. Combien de fois m'a-t-il déclaré : je suis débordé de tâches et d'engagements épuisants ». L'UFOLEA prenait presque tout son temps. **Combien de fois aussi l'ai-je accompagné jusqu'à la rue Récamier, l'entendant me parler de ses chers instructeurs de village à qui il donnait des renseignements et des conseils pour des présentations scéniques de tel ou tel conte populaire, de telle ou telle chanson populaire. Mais ce cœur était fragile et lui donnait bien des soucis. Il n'en avait cure et continuait à servir les siens avec un dévouement dépassant ses forces, épuisant sa santé [...]**

## Conclusion

Que retenir pour l'époque actuelle de l'œuvre de Paul Delarue ?

Le sociologue F. Dubet nous dit au travers d'un article paru dans Le Monde des livres du 10 octobre 2014 qu'aujourd'hui le recours à un grand récit national serait déraisonnable. La cohésion sociale passe selon lui par un patient et continu travail social et de la réception, culturelles.

On peut admettre que l'époque n'est plus à l'élaboration d'un légendaire national dont le prototype reste *le Kalevala* finlandais de 1835. Déjà en 1946, la France se trouvait en



décalage du reste de l'Europe qui avait vu ce type d'initiative accompagner la constitution des Etats/nations. Cependant, le concept de « variation » adopté par Paul Delarue rend compte de la mobilité des récits et donc des cultures dans le temps, dans l'espace ainsi que selon les modalités de la transmission et de la réception. Elle va avec la notion de « circulation » et préfère le principe « d'acclimatation » cher à Delarue. Acclimatation des récits et des humains dans une société qui ne s'enferme pas dans des frontières géographiques, culturelles, politiques ou symboliques et qui ne connaît ni l'arasement totalitaire, ni la discontinuité infinie de la multitude des individus mais plutôt l'expression diversifiée d'une culture partagée où le récit tient, comme c'est le cas depuis des millénaires, une place privilégiée. L'enjeu aujourd'hui, si l'on suit la leçon de Paul Delarue, serait en somme non de renoncer au récit mais plutôt d'en repenser les modalités de transfert pour qu'il continue à jouer le double rôle qu'il a toujours joué pour les humains, leur permettant de rêver, grandir et se développer mais aussi leur permettant de vivre ensemble. Que deviendrait une société sans un imaginaire partagé ?

**Séminaire « La Ligue de l'enseignement et la pluralité culturelle. Du folklore à la diversité » 6 & 7 juillet 2015 CISP Ravel Paris**

<https://memoires.laligue.org/>